

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 034-213402613-20251211-602025-DE

Berger
Levraud

Date de la convocation : 03/12/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 60 2025

Séance du 11 décembre 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 8 **Absents :** 1

Représentés : 0 **Pour :** 8

Contre : 0 **Abstention :** 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq le Onze Décembre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, KROGSDAHL A,
THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C,

Absent : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP

Objet : Tarifs de location annuel de la base nautique municipale

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé en date du 15/05/2012
une convention d'occupation précaire pour le fonctionnement de la base nautique avec la
société « Par faim D'aventure » domicilié à Aumelas, représenté par M. Stéphane PANIER.

Le loyer annuel de la base nautique avait- été fixé à par délibération en date du
12/12/2023 à 1320 €.

M. le Maire propose aujourd'hui d'augmenter ce tarif de location à partir du 01/01/2026 à
1 400€.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

ACCEPTE



N'ACCEPTE PAS

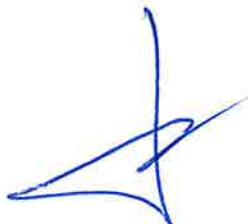


De modifier le tarif tel qu'énumérés ci-dessus.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.

Le / La secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le